SEP Société suisse de la sclérose en plaques

Info-SEP

Moyens auxiliaires pour les personnes atteintes de SEP

Les moyens auxiliaires facilitent le quotidien des personnes atteintes de sclérose en plaques. Ils vont de la poignée au-dessus de la baignoire au fauteuil roulant électrique, et vous aident au travail comme à la maison. Les besoins varient fortement d'une personne à l'autre, aussi, nous vous conseillons de demander conseil à un spécialiste afin d'adapter vos moyens auxiliaires personnels.

L'essentiel en bref

- Les moyens auxiliaires peuvent vous aider à surmonter certains obstacles et vous faciliter la vie.
- Demandez un conseil personnalisé sur le sujet à la FSCMA.
- Droits de l'AI: découvrez ici les dispositions principales.
- À l'âge de l'AVS, vous ne pouvez prétendre à des moyens auxiliaires que de manière limitée.

Les moyens auxiliaires ne peuvent certes pas faire disparaître un handicap, mais ils facilitent grandement la vie des personnes atteintes et de leurs proches car ils effacent des obstacles au travail, dans la vie familiale, pendant les loisirs et dans le cadre de la vie publique. Souvent, les personnes atteintes de sclérose en plaques (SEP) attendent que certaines activités ne soient plus possibles sans moyens auxiliaires avant d'envisager d'y recourir. Mais dans la plupart des cas, elles ont beaucoup à gagner.

Examens et conseils

Demandez conseil à un spécialiste avant de faire l'acquisition de moyens auxiliaires. Ainsi, vous pourrez déterminer plus précisément la meilleure solution et le produit le mieux adapté à vos besoins. Le premier examen peut par exemple avoir lieu pendant la réadaptation dans une clinique spécialisée. Vous pouvez y essayer différents moyens auxiliaires (comme des aides à la marche). Si vous souhaitez obtenir des informations à votre domicile, vous pouvez vous tourner vers la «Fédération suisse de consultation en moyens auxiliaires» (FSCMA). La FSCMA gère dans toute la Suisse des centres de moyens auxiliaires où vous pouvez demander conseil et où l'AI met du matériel à disposition. Les spécialistes de ces centres connaissent bien les possibilités de financement, les droits ouverts par les assurances et les prestations de l'AI.

En principe, les moyens auxiliaires sont remis aux personnes atteintes de sclérose en plaques par l'assurance-invalidité, l'AVS ou les assurances-maladie.

Centres de moyens auxiliaires et organismes spécialisés

Vous obtiendrez les adresses régionales des centres de moyens auxiliaires de Brüttisellen, Horw, Ittigen, Le Mont-sur-Lausanne, Oensingen, Quartino, Sion et Saint-Gall auprès du siège de la FSCMA à Oensingen (tél. 062 388 20 20) ou sur le site Internet www.sahb.ch. À Oensingen se trouve également une exposition permanente de moyens auxiliaires intitulée «Exma VISION». Vous pouvez ainsi les découvrir et obtenir des informations sans engagement. Si vous souhaitez obtenir une consultation sur les moyens auxiliaires électroniques, les centres régionaux dédiés de la FSCMA peuvent vous rediriger vers des fournisseurs spécialisés. Et si vous envisagez d'adapter votre logement au handicap, le centre de conseil de Procap Construction de votre service cantonal peut vous aider (www.procap.ch).

Droits de l'AI: les dispositions principales

Qui a droit à quoi à la charge de l'assurance-invalidité et comment en faire la demande? Voici une liste des dispositions les plus importantes concernant les moyens auxiliaires:

- Pour en bénéficier, il faut être assuré et en âge de travailler.
- Les moyens auxiliaires que l'AI possède dans ses dépôts sont la plupart du temps mis à disposition sous forme de prêt. Lors d'une nouvelle acquisition, elle prend généralement en charge les coûts.
- L'assuré ne peut prétendre qu'à une version fonctionnelle, simple et indispensable du moyen auxiliaire.
- Outre l'équipement de base, il est aussi possible de demander une prise en charge des adaptations et modifications nécessaires.
- L'AI prend en charge les frais de réparation, un remplacement ou une nouvelle acquisition lorsque cela est nécessaire en raison du handicap ou lorsque le moyen auxiliaire ne peut être réparé.
- Les moyens auxiliaires réutilisables devenus superflus doivent être restitués aux dépôts de l'AI ou peuvent être achetés à prix raisonnable.

Demande/remise

Demandez tout d'abord conseil à un centre de moyens auxiliaires de la FSCMA sur place ou à domicile. S'il n'y a aucun moyen auxiliaire adapté dans le dépôt de l'AI, vous pouvez faire parvenir une demande à l'office AI de votre canton de résidence par le biais d'un revendeur spécialisé. Il faut toutefois obtenir préalablement une ordonnance médicale et un devis détaillé. Le revendeur ne livrera le moyen auxiliaire que lorsque l'AI aura répondu favorablement à la demande.

Les moyens auxiliaires les plus courants pour les personnes atteintes de SEP:

Moyens auxiliaires permettant de continuer à exercer son activité professionnelle (sur le lieu de travail, pour le trajet entre le travail et la maison / pour la garde des enfants):

- Fauteuil spécial pour la maison ou le poste de travail
- Siège assis debout (roulant ou non)
- Espaces de travail adaptés
- Aides électroniques comme des systèmes de saisie spéciaux pour l'ordinateur
- Aménagement du poste de travail
- Ont droit à des monte-escaliers et des plates-formes élévatrices tous les assurés qui ne peuvent pas atteindre leur lieu d'habitation, de travail, de formation ou d'école sans une telle installation
- Contribution d'amortissement annuelle pour une voiture, une moto ou pour les frais de taxi afin de se rendre au travail. Condition: salaire minimal brut par mois de CHF 1793– (mis à jour en 2022) dans le cadre du revenu professionnel de subsistance
- Porte de garage automatique (participation)

Moyens auxiliaires facilitant la locomotion:

- Cannes
- Déambulateurs, rollators et supports ambulatoires
- Chaussures spéciales
- Fauteuil roulant
- Fauteuil électrique ou scooter de mobilité, fauteuil roulant normal à propulsion électrique, vélo à moteur
- Aides à la montée des marches ou participation à un monte-escaliers
- Adaptation de véhicules motorisés

Moyens auxiliaires facilitant l'autonomie:

- Poignées / main courante
- Siège de douche
- Planche de bain / siège de baignoire
- Élévateur de bain
- Réhausseur WC / siège pour toilettes
- WC avec douchette intégrée pour l'hygiène des zones intimes / Closomat (participation)
- Lève-personne
- Dispositif de levage accroché au plafond
- Lit électrique

Aménagement de l'appartement / la maison:

- Suppression des seuils de porte
- Fixation de rampe d'accès
- Élargissement des portes / portes coulissantes
- Aménagement de la salle de bains et des toilettes (p. ex. déplacement de cloisons ou installation d'un dispositif de douche accessible en fauteuil roulant)

Moyens auxiliaires pour la communication:

- Système de saisie spéciale pour les appareils de communication électroniques
- Tourneurs de pages
- Appareil de lecture
- Dispositif de contrôle de l'environnement (p. ex. télécommande pour l'ouverture des portes «James»), commande du téléphone, réglage du lit, télécommande pour la radio et la télévision
- Téléphone spécial pour le contrôle de l'environnement

Vous trouverez les dispositions exactes dans la loi AI, l'ordonnance AI et la circulaire concernant la remise des moyens auxiliaires par l'assurance-invalidité (CMAI):

- Lois et ordonnances: www.bsv.admin.ch
- Circulaire: www.bsvlive.admin.ch/vollzug
- Formulaires, mémentos: www.ahviv.ch

Moyens auxiliaires à l'âge de l'AVS

Les personnes qui ne deviennent dépendantes de moyens auxiliaires qu'à partir de l'âge de l'AVS n'y ont droit que de manière très limitée. L'AVS prend généralement en charge 75% des frais nets pour les moyens auxiliaires suivants: perruques, appareils auditifs, appareils orthophoniques, lunettes-loupes, épithèses faciales et chaussures orthopédiques sur mesure.

Fauteuils roulants

Pour l'acquisition d'un fauteuil roulant simple et fiable, l'AVS prend en charge un montant forfaitaire de CHF 900.– tous les cinq ans. Si un équipement spécial est nécessaire pour des raisons de santé, vous recevez une somme forfaitaire de CHF 1840.– et si vous avez besoin d'un coussin anti-escarres, ce montant passe à CHF 2200.–.

Attention:
ces dernières contributions (CHF 1840.– ou CHF 2200.–) ne seront versées que si le fauteuil roulant a été acheté ou loué dans un dépôt AI géré par la FSCMA ou chez un revendeur de fauteuils roulants. Si vous faites l'acquisition de votre fau-

teuil roulant avec un équipement spécial auprès d'un autre fournisseur, la participation aux frais reste de CHF 900.–.

Réfléchissez donc en temps voulu aux dispositifs qui vous seront utiles à long terme. Pour les moyens auxiliaires fournis par l'AI au début de l'âge de l'AVS, il y a une garantie des droits acquis. Cela comprend les réparations, les adaptations ou une nouvelle acquisition.

Moyens auxiliaires pour thérapie, soins et traitement

De manière générale, votre assurance-maladie vous ouvre le droit à de tels moyens auxiliaires. Ce droit est toutefois limité et comprend dans le cadre de l'assurance de base les cannes après accident, les attelles, les appareils respiratoires ou les produits d'incontinence par exemple.

À cela s'ajoute le droit ouvert par les éventuelles assurances complémentaires, qui est déterminé par le règlement correspondant et qui comprend des moyens auxiliaires tels que des contributions à un élévateur de bain ou à des barres d'appui. Les assurances complémentaires ne contribuent malheureusement que très rarement aux appareils d'entraînement aux mouvements qui peuvent être utilisés avec succès dans certaines cliniques de réadaptation de la SEP.

Aide au financement

Si un moyen auxiliaire important ou des aménagements ne sont pas pris en charge par votre assurance, contactez l'équipe de conseil de la Société suisse de la sclérose en plaques ou l'organisme de consultation de Pro Infirmis de votre région. Les deux institutions disposent de moyens financiers pour ce type de cas.

Infoline SEP
0844 737 463
Lu – ve de 9h00 à 13h00

03/2023

Société suisse de la sclérose en plaques
Rue du Simplon 3 / 1006 Lausanne
Information: www sclerose-en-plaques.ch / 021 614 80 80
info@sclerose-en-plaques.ch

La Société SEP n'accepte aucun soutien financier de l'industrie pharmaceutique. Nous vous remercions pour votre don !